# DECLARATION LIMINAIRE
# AU CHS-CT DU 15 octobre 2018

Nous ne pouvons aborder ce CHSCT sans évoquer un sujet d'actualité :

**le réchauffement climatique**.

Vous n'êtes pas sans savoir que le rapport établi par le GIEC (groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat) a été récemment publié. Les scientifiques ont constaté une réelle hausse des températures avec, entre autres, comme néfastes conséquences, de nombreuses vagues de chaleur sur une période étendue.

Nous, provençaux et plus précisément varois, ne pouvons que confirmer cette étude, qui vient appuyer notre ressenti.

En effet, de mi-mai à fin septembre, nous subissons ces dernières années des températures très élevées, donnant lieu à des vagues de chaleur, voire des périodes de canicule.

Lors de ces périodes de fortes chaleurs, les corps et les esprits souffrent, et le personnel de la DDFiP n'est pas épargné.

Certes, nous direz vous, un système de climatisation est mis en route dans les services de la DDFiP du Var, de fin juin à mi-septembre, sauf en cas de pannes, pièces manquantes ou autres aléas…

Mais cela est-il suffisant ? Non, bien évidemment !!!

Nous savons, on nous l'a suffisamment répété, qu'une journée de climatisation coûte 5000€ pour le département du Var. Cependant, l'estimation des économies réalisées, car il ne peut s'agir que d'une estimation, prend-elle réellement en compte la surconsommation électrique des ventilateurs qui tournent à pleine puissance, le manque d'efficacité des agents assommés par la chaleur, et le risque de maladie ?

Nous vous rappelons que certains bâtiments, comme ceux de style "Pailleron", sont loin d'avoir une isolation thermique efficace. À titre d'exemple, certains services « bénéficiaient » fin septembre d'une température de 34°c !!

Aussi, Monsieur le président, nous, représentants des personnels de la DDFiP du Var, ne pouvons que dénoncer les réponses apportées aux agents sur le RSST, où la problématique de la chaleur est minimisée, sans oublier l'inopportun rappel, sur les messageries, du bon usage de l'ouverture/fermeture des fenêtres et des fontaines rafraîchissantes !

Les échanges avec les organisations syndicales se sont quant à eux voulus rassurants … Mais dans les faits, il a juste été rappelé les instructions du Secrétariat général des ministères en cas de fortes chaleurs.

Malheureusement, les prédictions de Météo France ont été mises en défaut, la chaleur a perduré et la distribution de brumisateurs n'a **en aucun cas** satisfait les agents !

Aussi, Monsieur le Président, les organisations syndicales **Solidaires, F.O. et CGT** et l'ensemble du personnel demandent une période de mise en route de la climatisation plus étendue dans les services de la DDFIP du var.

Nous sommes conscients de l'impact budgétaire que cela entraîne.

Cependant, nous savons que, soucieux de protéger au mieux la santé physique des agents, vous ne pourrez qu'utiliser au mieux les crédits de fonctionnement pour l'ensemble des personnels.

Bien entendu ce rappel de bon sens vaut intégralement pour la période de chauffage des bâtiments où, en terme d'économies, fleurissent des appareils de chauffage d'appoint dont la consommation d'électricité atteint quasi systématiquement 2KWH.

Prenant de la hauteur, nos organisations syndicales dénoncent, à nouveau aujourd'hui, le rouleau compresseur des réformes planifiées par ce gouvernement, réformes obéissant encore et toujours à la même logique libérale.

Après la divulgation du rapport CAP22, les Ministres de Bercy ont dévoilé leur feuille de route : abandon et privatisation de missions, démantèlement de services, accélération des suppressions d'emplois…

Nous réitérons notre opposition au prélèvement à la source qui privatise la collecte de l'impôt sur le revenu. De plus, les atermoiements présidentiels exprimés publiquement sur ce dossier sont intolérables, car ils remettent en cause le professionnalisme des agents en

charge de sa mise en œuvre.

Pour couronner le tout, cette réforme constitue un nouveau prétexte à de nouvelles suppressions d'emplois : 2130 à la DGFIP en 2019, ce qui représente près de la moitié des suppressions de postes dans la Fonction Publique d'État.

Il faut être doté d'une sacrée dose d'inconscience et de cynisme pour oser une telle justification !

**Solidaires, F.O. et CGT** condamnent cette politique désastreuse pour l'exercice des missions et les conditions de travail des personnels.

Enfin, nous faisant l'écho de nos équipes nationales présentes au CHSM du 25 septembre dernier, nous terminerons en évoquant les suites du cycle de négociations piloté par la Fonction Publique s'agissant de la fusion des CT et des CHSCT.

Le communiqué de presse du 19 juillet dernier du secrétaire d'État auprès du ministre de l'action et des comptes publics trace l'organisation retenue :

– la création de la nouvelle instance issue de la fusion des CT et des CHSCT est confirmée ;

– par ailleurs, au-delà d'un seuil d'effectif à déterminer, cette instance pourra comprendre une formation spécialisée pour les questions d'hygiène, de santé et de conditions de travail ;

– enfin, un dialogue social de proximité pourra être maintenu dans les sites caractérisés par des risques professionnels élevés.

Ce dernier point pose déjà questions : qui caractérisera les risques élevés, quelles natures de risques seront caractérisables ?

Le constat que nous avions établi sur les ordonnances MACRON qui avaient déjà remis en cause les CHSCT dans le secteur privé, est toujours accablant s'agissant de la Fonction Publique.

Pour nos organisations syndicales, ce projet de fusion des CT et CHS-CT dans une même instance dans le prolongement de la Loi Travail sera un recul social inacceptable !

Dans un tel contexte, c'est l'avenir même de la politique ministérielle Santé, Sécurité et Conditions de Travail, sous oublier le budget y afférent, auquel nous sommes particulièrement attachés, qui est clairement menacé.

Aussi, l'inquiétude gagne une majorité d'agents en manque de repères sur leur avenir.

Pour le Var, les multiples restructurations en projet sur 4 ans, ajoutées aux centaines d'emplois qui seront supprimés, le manque de reconnaissance des qualifications et de l'implication des agents, les possibilités faméliques de changement de grade ou de corps, rendent à nos yeux inconcevable et irresponsable la suppression de la seule instance à même d'évaluer les risques professionnels et d'y remédier.

Pour **SOLIDAIRES, FO, et la CGT**, cette politique ministérielle doit, au contraire, être pérennisée et améliorée en la dotant des moyens nécessaires pour qu'elle puisse accomplir ses missions dans l'intérêt des agents.

Cela passe donc par une augmentation des moyens budgétaires mais également par une amélioration quantitative et qualitative des réseaux, et de tous les acteurs de prévention ministériels sur lesquels pèse désormais une épée de Damoclès.

À cet égard, l'appel de candidature destiné à pourvoir un emploi supplémentaire d'ISST dans la région PACA va dans le bon sens.

Les représentants **SOLIDAIRES, FO et CGT** s'opposent donc à la disparition programmée du CHSCT et exigent que l'intégralité de ses attributions et moyens soit préservée et renforcée.

Au cours du CHSCT ministériel, a également été rappelé le projet d'arrêté relatif aux CHSCT des MEF qui fera évoluer, à l'issue des prochaines élections professionnelles, la cartographie de nos instances dont la densité est en net recul : rattachement des agents des DIRCOFI au département du siège, rattachement des agents douaniers aux différents CHSCT de la région Île-de-France.

Les instances s'éloignent des agents, et de leurs préoccupations.

**Quelle vision moderne du dialogue social !**

Nous reviendrons en séance sur tous les points à l'ordre du jour

Nous vous demandons l'annexion de cette déclaration au PV de séance